

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 JANVIER 2017 A 19H30

Étaient présents : M. BOUTHEMY André- Maire, BOUVIER Michel, BUSSON Françoise, DELALANDE Bruno GEFRAULT Fernand, BARON Rémi, GRANDGIRARD Pascal, DROUILLE Jérôme, GENOUEL Angélique,

Était absente ayant donné pouvoir : Sophie NIEZ à FRANCOISE BUSSON

Étaient absents excusés DELAHAIE Meddy, JEULAND Stéphane, MARTIN Yannick

Secrétaire de séance : Angélique GENOUEL

Date de la convocation : 7 JANVIER 2017

Date d'affichage du compte rendu 30 JANVIER 2017

### **1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Le Conseil décide de reporter au prochain conseil l'approbation du compte rendu car celui-ci n'a pas pu être lu et vérifié par l'ensemble des conseillers.

### **2. TRAVAUX.**

-Travaux de voirie Route du Bois Simon (choix des entreprises) :

Mr le Maire présente à l'ensemble du conseil le résultat de l'appel d'offres pour les divers lots d'aménagement de la Route du Bois Simon.

**Pour le lot 1** (terrassement et voirie), l'entreprise la mieux disante est le groupement d'entreprises Lemée TP- SERENDIP avec une proposition à 158 118€ H.T. avec option sur le revêtement des trottoirs ( enrobé à la place de tricouche).

Mr le Maire propose de voter pour le choix de l'option de l'entreprise Lemée

OUI : 8                      Abstention : 2

Le groupement d'entreprises Lemée TP- SERENDIP est donc retenu pour ce lot (avec l'option de revêtement).

**Pour le lot 2** (rénovation du réseau des eaux pluviales), l'entreprise la mieux disante est TPB (79052€ H.T).Le conseil valide le choix de cette entreprise.

**Pour le lot 3** (espaces verts), l'offre la plus intéressante est celle de l'entreprise Lardeux (2644,80 € H.T).Le conseil donne également son approbation dans le choix de cette entreprise.

Monsieur le Maire signale qu'il y aura une intervention sur le réseau d'eaux usées, l'inspection télévisée réalisée par VEOLIA a mis en évidence des écrasements et infiltrations qu'il faut réparer avant d'engager les travaux de voirie, les travaux seront réalisés par TELEREP pour un montant de 5586 euros ht

-Travaux de rénovation des 3 Bâtiments communaux (Choix des entreprises)

Les entreprises retenues par la commissions d'appels d'offres et validées par le conseil (Oui : 9 votes) sont :

**OUVERTURE DES PLIS du 21 novembre 2016 + négociations**  
**MAIRIE DE CORNILLE - " Aménagement de 3 bâtiments communaux"**

(édition du 12/01/2017)

**TABLEAU RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS DU MAITRE D'ŒUVRE**

N°	LOT	ENTREPRISES	PROPOSITIONS MOINS DISANTES PROVISOIRES				OPTIONS		OE
			Montant HT	"Bibliothèque"	"Espace Intergen"	"Logement"	Option 1	Option 2	
1	GROS-ŒUVRE - DEMOLITIONS	MOULIN	34 694,45	25 018,78	7 124,83	3 665,83			
2	CHARPENTE	TOURNEUX v2	11 618,46				57,59		
3	COUVERTURE	TOURNEUX v2	8 663,17					559,45	
4	ETANCHEITE	TOURNEUX (7)	2 340,81	2 642,64					
5	MENUISERIES	BONDIS (5)	19 228,40	8 552,00	4 446,20	6 230,20	405,80		
6	SERRURERIE	SUIRE v2	9 995,00		8 880,00	595,00			
7	CLOISONS	VEILLE (10)	26 347,47	9 161,45	10 165,69	7 020,33	-230,00	975,00	
8	ELECTRICITE/CHAUF/VMC	QUARK HABITAT (ex CADIEU-5)	25 413,66	10 782,43	11 153,19	4 300,69	115,50	189,50	
9	PLOMBERIE	AIR-V (6) v2	9 738,13	2 167,30	2 622,84	4 445,69			
10	CHAPES-FAIENCE	BARBOT-PLANCHAIS (1)	2 817,27	1 928,52	507,86	380,89	-265,49		
11	PEINTURE-SOLS	THEHARD	25 339,59	11 390,77	7 576,19	6 372,83	771,75	790,73	
<b>TOTAL</b>			<b>176 196,41</b>	<b>71 643,89</b>	<b>52 476,80</b>	<b>33 011,26</b>			

**TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**

-Remplacement plancher bois par plancher béton "Espace intergénérationnel" (compris démolitions)	
MOULIN (plancher)	5 896,00
BARBOT-PLANCHAIS (chape)	699,62
THEHARD (sol lino)	289,80

Le Conseil Municipal valide les propositions du maitre d'œuvre en intégrant les travaux supplémentaires dans l'offre de base, ces travaux portent sur la réalisation d'un plancher béton, solution qui a été préconisée à la suite de l'étude sanitaire du plancher faite en décembre.

### **3. FINANCES.**

-Demande de subventions Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et Amendes de Police :

Mr le Maire demande aux conseillers l'autorisation de faire une demande de subvention auprès de la DETR et des Amendes de Police au regard des futurs équipements de sécurités dans l'aménagement de la route du Bois Simon. Cette demande est accordée et validée à l'unanimité par le conseil.

Un dossier de DETR pourra également être déposé au titre de la mise en accessibilité des bâtiments publics pour la bibliothèque.

### **4. URBANISME.**

la Loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République ) prévoit le transfert à l'intercommunalité des documents d'urbanisme, l'ensemble des compétences sont transférées automatiquement à l'intercommunalité (PLUI : Plan local d'urbanisme Intercommunal) si – de 25 % des communes ne s'y oppose pas.

Mr le Maire demande au conseil de valider sa demande d'opposition au transfert de compétence « documents d'urbanisme » à l'intercommunalité.

Cette demande est accordée à l'unanimité.

### **5. QUESTIONS DIVERSES.**

-Mr le Maire fait état au conseil des nombreuses dégradations de la partie cantine du Centre Culturel qui ont eu lieu suite à une location pour la soirée du nouvel an. L'ensemble des dégâts a été estimé à environ 4000€.

Mr le Maire propose l'encaissement de la caution ainsi que le paiement du forfait ménage (150€). Pour le reste, une tentative de règlement à l'amiable avec les auteurs des dégradations est en cours.

En cas de non-aboutissement, la commune se réserve le droit de déclencher des poursuites.

-Le recensement de la population fait état d'une progression de + de 3 % soit 971 Habitants.

-Mr Delalande Bruno fait une remarque concernant l'état du mobilier du Centre Culturel. Certaines chaises étant tachées, cassées ou autre, un grand nettoyage ainsi qu'un tri aura lieu prochainement.

-L'AIAJ fait une demande au conseil afin d'avoir l'autorisation de

déposer un récupérateur de papier dans le cadre de leur collecte. Celui-ci sera installé à côté des conteneurs à verre sur le parking de la salle des sports.

Le conseil donne son accord sous réserve que le SMICTOM n'y voit pas d'opposition et accepte le dépôt du récupérateur.

-WIFI

Une installation provisoire a été faite pour l'espace jeunes au départ de la bibliothèque, monsieur le Maire a rencontré Yoan Mayeux du service informatique de Vitré Communauté qui lui a précisé que la commune avait des obligations quant à la mise à disposition d'une connexion WI FI. Vitré Communauté aurait pu mettre à disposition du matériel plus performant car le matériel que nous utilisons est de type familial et ne permet pas la récupération des informations de connexion.

Monsieur le Maire signale qu'il envisage de passer un marché téléphonique avec Vitré Communauté dans le cadre de la mutualisation des services.

-Mr Delalande et Mr Grandgirard font le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue à Mondevert dans le cadre du festival Dés'articulé programmé en juin prochain et pour lequel un spectacle est prévu à Cornillé le jour de la Kermesse de l'école et font état qu'aucune avancée n'est faite.

Les prochaines réunions du Conseil Municipal sont fixées au 16 février, 16 mars, 20 avril et 18 mai.

La séance est levée à 21h25.